DEPARTEMENT DU VAL D'OISE

REPUBLIQUE FRANCAISE

LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

ARRONDISSEMENT DE SARCELLES

COMMUNE DE MONTMORENCY

N° 25

OBJET:

Attribution d'une bourse projet jeune à Mme Lily MARIT pour le tournage d'un court métrage dans le cadre d'un projet de fin d'étude

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 6 avril 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 6 avril à 20 heures

Le nombre des Conseillers Municipaux en exercice est de 35

Le Conseil Municipal de la Commune de MONTMORENCY, légalement convoqué le 31 mars 2023, s'est réuni à la Salle des Fêtes, 3, avenue Foch, sous la présidence de M. THORY, Maire.

Présents:

M.PEGARD, Mme SOUMAT, M. BRIANCHON, M. SAURAY, M. DAUX, M. DALOYAU, Mme DAUBELCOUR, M. GUIRAUDET, Mme QUIRET, M. GALLIMIDI, Mme BERRA, Mme CHARBONNIER, M. CUSMANO, Mme ANGELO, M. ARNOULT, M. GELLER, Mme DUHALDE, M. TAYBI, M. AVEAUX, M. WISS, Mme BODILSEN, Mme BOEHM, Mme PHILIPON, M. ESKENAZI, Mme BONNET, M. ZUILI, M. DUCHÊNE.

Transmise en S/Préfecture de Sarcelles le : 1 3 AVR. 2023

Publiée le :

1 4 AVR, 2023

Certifiée exécutoire par le Maire, Montmorene se MOM AVR. 2023

Pour le Mains et par delégation Le D.G.A.S. Anne-Marie 80001 Absents excusés :

Mme NOACHOVITCHProcuration à M. GUIRAUDETMme HAGEGE-RADUTAProcuration à Mme BERRAMme GROSJEANProcuration à M. M. ARNOULTMme DARROUXProcuration à M. le MaireMme CHENETProcuration à Mme BONNETM. BOUTRONProcuration à M. ESKENAZI

Absent

M. RAUMEL

Secrétaire de séance :

M. ZUILI

[«] Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire. Il peut également faire l'objet, dans le même délai, d'un recours gracieux auprès de Ville, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :

⁻ à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale

⁻ deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai. »

COMMUNE DE MONTMORENCY Service Jeunesse et Sports NSL/RJ/NF

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 AVRIL 2023

DELIBERATION N°25

OBJET : ATTRIBUTION D'UNE BOURSE PROJET JEUNE A MME LILY MARIT POUR LE TOURNAGE D'UN COURT METRAGE DANS LE CADRE D'UN PROJET DE FIN D'ETUDE.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n°20 en date du 19 juin 2006 relative à la mise en place des Bourses Projets Jeunes (BPJ) au sein de la ville de Montmorency et fixant les modalités du règlement intérieur des BPJ dont la dernière modification résulte d'une délibération du Conseil municipal n°23 en date du 10 décembre 2020.

Considérant qu'il convient d'encourager l'esprit d'initiative chez les jeunes et d'aider à la réalisation de projets,

Considérant que le projet de court métrage initié par Madame Lily MARIT est primordial pour l'obtention de son Master 2 « Communication et Audiovisuel ».

Considérant que deux scènes du court métrage seront tournées au sein de la commune visant à valoriser la ville.

Considérant la contrepartie d'accompagner techniquement la ville dans le tournage d'un court métrage visant à promouvoir le Conseil Municipal des Jeunes.

Vu l'avis favorable de la commission Jeunesse et Sports du 22 mars 2023.

Vu la note de présentation et sur rapport de M. ARNOULT,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal à l'unanimité,

DECIDE d'attribuer une Bourse Projet Jeune, conformément aux modalités fixées dans le règlement intérieur du dispositif « Bourses Projets Jeunes »

- Madame Lily MARIT, d'un montant de 500 € pour le tournage d'un court métrage dans le cadre de son Master 2 « Communication et Audiovisuel ».

IMPUTE la dépense sur le budget en cours

CLOS ET DELIBERE EN SEANCE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

Yves ZUILI

Secrétaire de séance

Maxime THORY

Maire de Montmorency